

DEPARTEMENT DES LANDES  
ARRONDISSEMENT DE DAX  
COMMUNE DE  
GAMARDE-LES-BAINS

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

**PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 2 mai 2024 à 19h00

Sous la présidence de  
M. Jérôme CURUTCHET, Maire

**Membres présents** : Sophie DESPERIES, Isabelle DUGENE, Nathalie GAREIN, Solange LASSALLE, Maryse LESPEZ, Céline VILLENAVE, Jean-Marc CASTETS, Patrick DUPREUILH, Denis LACAPE, Julien LAGESTE, Adelino MACHADO

**Excusés** : Camille DULAMON, Pierre LANQUETIN

**Absents** : Patricia ROUDAUT

**Secrétaire de séance** : Céline VILLENAVE

**Date de convocation** : 25 AVRIL 2024

➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2024 :**

Le procès-verbal de la réunion du 4 avril 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **RECTIFICATIF BUDGET PRIMITIF 2024 : DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le Budget Primitif voté le 4 avril dernier car celui-ci comporte une erreur dans le report des résultats 2023. En effet, l'affectation complémentaire en réserve (compte 1068) est de 436 486.26 alors que sur le BP du 4 avril il est inscrit 266 186.26 €. Pour rétablir l'équilibre budgétaire, il est proposé d'apporter les modifications suivantes au budget initial :

***Section d'investissement***

Dépenses			Recettes	
Opération	Article	Montant	Article	Montant
108 : Voirie	2151	+ 8 000.00	1068	+ 170 300.00
112 : Supérette	212	+ 9 000.00		
115 : Terrain multisport	212	+ 12 000.00		
120 : Cabinet dentaire	231	+ 27 200.00		
159 : Bibliothèque	2131	+ 71 502.00		
	2184	+ 16 000.00		
59 : Bâtiments publics	2135	+ 26 598.00		
		170 300.00		170 300.00

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve cette décision modificative et charge Monsieur le Maire de procéder à son exécution.

*DCM 2024\_38 : Réception en préfecture le 02/05/2024*

➤ **ONF**

Patrick Dupreuilh relate les divers points abordés avec Monsieur Raynaud, responsable ONF.

- Tout d'abord, trois parcelles (2 à la Toudeille et 1 à Corcom) ont été plantées il y a environ une dizaine d'années mais elles sont en mauvais état aujourd'hui car les plantations n'ont pas bien pris. Ainsi :
  - Pour une parcelle de la Toudeille, les plantations vont être remplacées par du pin maritime
  - Pour la seconde parcelle de la Toudeille, un entretien régulier devra être fait.
  - Pour la parcelle de Corcom, la parcelle est en grande partie conforme mais des chênes sont en mauvais état. Ces derniers vont donc être remplacés par d'autres essences.

- Le budget forêt 2024 est estimé à 2468.92 € en dépenses et 5260.00 € en recettes.

Parmi les recettes, figure la vente de bois façonnés pour le chauffage.

Au vu des commandes passées par les Gamardais à ce jour (60 stères), il serait souhaitable de conserver une partie de ce bois façonné et de laisser le reste à l'ONF.

Monsieur le Maire ouvre le débat en demandant si la Mairie a vocation à faire du bois de chauffage. A ce jour, ce service a un coût pour la commune et mobilise les employés communaux pendant plusieurs jours.

En réponse à Sophie Despériès, il est indiqué que ce service concerne une vingtaine de familles.

Maryse Lespès ajoute que ce service à une vocation sociale et qu'il serait regrettable de le supprimer.

Monsieur le Maire est favorable à la poursuite de ce service mais il souhaite un équilibre du budget. Il ajoute être déçu par le contrat de bois façonné annoncé au départ à 90 € et fixé à ce jour à 24 €.

Délibération :

Conformément à la proposition du programme des coupes de l'année 2024 présenté par l'Office National des Forêts,

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'exploitation des coupes prévues sur les parcelles 1, 4c, 5, 7b inscrites à l'état d'assiette 2024, ainsi que du devenir des produits issus de ces exploitations.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Que les coupes des parcelles 1, 4c, 5, 7b seront vendues façonnées.
- Que la commune demande la délivrance d'un volume de 80 stères en bois façonné en 2 m bord de route.

- Que les surplus des bois participeront aux ventes groupées de l'ONF en vue d'alimenter les contrats d'approvisionnement existants avec des transformateurs de bois, conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier, et que l'exploitation sera réalisée par l'ONF dans le cadre de convention de vente et exploitation groupées, et autorise M. le Maire à signer les documents afférents,

Le Conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de commercialisation des bois.

*DCM 2024\_39 : Réception en préfecture le 02/05/2024*

#### ➤ **TARIFS BOIS DE CHAUFFAGE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 12 juin 2020 fixant le prix du bois de chauffage à 35 € la stère.

Il propose de réviser ce prix et de le fixer à 40 € la stère.

Une discussion s'engage au cours de laquelle il est proposé 45 € la stère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 3 voix pour 45 € et 9 voix pour 40 € :

- Décide de fixer le prix du bois de chauffage à 40 € la stère.
- Charge Monsieur le Maire de l'application de ce tarif.

*DCM 2024\_40 : Réception en préfecture le 02/05/2024*

#### ➤ **SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'EMPRUNT**

Pour assurer le financement globalisé des dépenses d'investissement sur le budget primitif 2024, il convient de contracter un emprunt long terme.

Pour ce faire, Monsieur le Maire dit avoir consulté trois établissements financiers et présente un tableau comparatif des offres d'emprunt reçues :

	Meilleur taux.com	Caisse d'Epargne	Crédit Agricole
Montant	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Taux fixe	4,15%	4,04%	4,08%
Durée	15 ans	15 ans	15 ans
Annuité	27 312,00 €	26 766,16 €	27 133,48 €
Frais de dossier	2 000 €	300 €	360 €
Coût total	109 609,00 €	101 792,40 €	107 002,27 €

Par conséquent :

VU les articles L.2122-22, alinéa 3 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération n° 2024-26 relative au vote du Budget Primitif 2024

VU la délibération n° relative à la décision modificative n°1 en date du 02.05.2024

Considérant les offres de prêt exposées par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (hormis Jean-Marc Castets n'ayant pas participé pour cause de conflit d'intérêt) :

- Décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt d'un montant de 300 000 € selon les caractéristiques suivantes :
  - Montant : 300 000 €
  - Durée : 180 mois
  - Taux fixe de 4.04 %
  - Périodicité des échéances : trimestrielle
  - Montant de l'échéance : 6 691.54 €
  - Amortissement : progressif à échéances constantes
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs au contrat de prêt décrit ci-dessus et tout autre document nécessaire à la réalisation de ce prêt.

*DCM 2024\_41 : Réception en préfecture le 02/05/2024*

- **BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'avancée des travaux. La pose des dalles est en cours et il y a un peu de retard sur la pose du lino car les sol n'est pas sec. De plus, il s'avère que le local VMC est trop petit et il a donc fallu passer en gainables.

Les travaux devraient se terminer dans un mois environ.

Concernant l'aménagement intérieur, quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offre. La commission s'est réunie pour procéder à l'analyse de ces offres.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse et la grille de notation. Il conclut en informant les conseillers de sa décision en date du 22 avril 2024 attribuant le marché à l'entreprise IDM.

*Décision n° 2024-09 :*

Le Maire de Gamarde-les-Bains

**VU** le CGCT, notamment son article L 2122-22 4°,

**VU** la délibération en date du 10 février 2022 par laquelle le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget,

**VU** le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 à 2123-7 concernant les marchés à procédure adaptée

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence publié le 18.03.2024 sur la plateforme des marchés publics et pour lequel quatre offres ont été reçues,

**VU** l'analyse des offres effectuée le 11.04.2024 selon les critères définis dans le règlement de consultation,

**DECIDE :**

**Article 1 :** D'attribuer le marché comme suit :

**IDM - 68 AVENUE CAMUS 44000 NANTES**

Montant HT : 66 909.56 € HT

**Article 2 :** La secrétaire de mairie et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3 :** La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune et sera affichée en mairie.

**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

*DEC\_2024\_09 : Réception en préfecture le 23/04/2024*

➤ **HANGAR MUNICIPAL**

Patrick Dupreuilh annonce que le hangar municipal est terminé et le déménagement a été fait par les employés communaux. Seuls restent quelques travaux d'électricité à effectuer.

Monsieur le Maire présente le financement de ce projet :

- Architecte	2 000.00 € HT
- Terrassement	13 339.00 € HT
- Bâtiment galvanisé	27 747.60 € HT
- Fournitures matériaux	73 294.95 € HT

**TOTAL 116 381.55 € HT**

- Subvention DETR	22 876.00 €
-------------------	-------------

**COÛT TOTAL DU PROJET 93 505.55 € HT**

Monsieur le Maire souligne le travail réalisé par les employés communaux et remercie Adelino Machado et Patrick Dupreuilh d'avoir suivi ces travaux.

➤ **CABINET DENTAIRE**

Monsieur le Maire projette la proposition de plan du futur cabinet dentaire présentée lors de la dernière réunion, et interroge les élus sur le choix du revêtement extérieur.

Après discussion, un crépi ton pierre est adopté à l'unanimité des membres présents.

Patrick Dupreuilh ajoute que la toiture va être vérifiée.

Adelino Machado présente le planning des travaux qui s'étalera de la semaine 21 à la semaine 43 pour un coût total d'environ 80 000 € HT. Une partie des travaux sera

réalisée en régie. Pour ce faire, deux agents techniques seront mobilisés sur ce projet. Le troisième sera affecté sur d'autres missions et si besoin pourra venir en renfort.

Ainsi, le cabinet dentaire devrait être terminé en octobre. Le dentiste souhaiterait s'installer en décembre, l'aménagement intérieur étant à sa charge.

#### ➤ **OPERATION ARGENT DE POCHE**

Isabelle Dugène relate le déroulement de l'opération argent de poche durant les vacances d'avril. Les deux jeunes inscrits ont fait une semaine chacun. Ils étaient très satisfaits de leur expérience et la collectivité est satisfaite de leur implication et travaux accomplis (karcher, école...).

Monsieur le Maire ajoute qu'un financement à hauteur de 80 % va être attribué par la CAF.

#### ➤ **JEUX OLYMPIQUES**

Isabelle Dugène annonce qu'à ce jour il y a 7 inscrits dont la majorité a précisé être intéressé par le foot.

Monsieur le Maire ajoute que la période d'inscription est prolongée jusqu'au 15 mai et qu'il faudra prendre des décisions après cette date.

#### ➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Sophie annonce que 3 réunions ont eu lieu correspondant aux 3 commissions du CMJ. Fin mai, début juin, une réunion sera programmée avec le CMJ au complet.

Les jeunes élus paraissent motivés, ils ont des idées.

Denis Lacape se dit surpris par certaines idées telles qu'un forum des métiers agricoles ou la formation aux gestes de 1<sup>ers</sup> secours.

De même, il est surprenant qu'ils n'aient pas évoqué l'idée d'un foyer des jeunes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.